Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 059-215900903-20261015-26_4_3-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoints au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, M. Christian HERREMAN, MM. Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N°26-4-3

Administration générale

Mise à disposition des salles municipales
aux formations politiques

Rapport M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2144-3 ;

Vu le principe d'égalité applicable à l'utilisation des locaux communaux ;

Considérant que la commune souhaite définir des conditions de mise à disposition de ses salles municipales pour les formations politiques ;

Considérant que ces règles doivent être appliquées sans distinction fondée sur les opinions ou orientations politiques des demandeurs ;

Il vous est proposé de retenir l'organisation suivante :

- pour les réunions privées ne dépassant pas une capacité d'accueil de 20 personnes, le bureau 3 du pôle social du Centre André Vandaele pourra être mis gratuitement à disposition une fois par mois et par formation politique :

- pour les réunions publiques, les salles suivantes pourront être louées :
  - La grange de la Ferme de l'hôtel

  ou
  - La salle polyvalente du centre André Vandaele

  La fréquence ne pourra être supérieure à une fois par mois et par formation politique. La première utilisation sera gratuite et les suivantes se verront appliquer un tarif qui sera fixé par décision du maire.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 059-215900903-20261015-26_4_3-DE

Toute demande émanant d'une formation politique doit faire l'objet d'un courrier officiel.

La mise à disposition sera subordonnée :
- à la disponibilité de la salle ;
- au respect de sa capacité d'accueil et des règles de sécurité ;
- au respect des horaires autorisés ;
- à la signature de la convention d'occupation ;
- au paiement, lorsqu'il est prévu, de la redevance applicable.

Ces règles sont applicables de manière identique à l'ensemble des formations politiques.

Travaux Préparatoires
Commission Générale du 1er octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance